

## Pièces à fournir :

### ► Pour la candidature

- Une photocopie des diplômes obtenus
- Un curriculum vitae détaillé
- Une lettre de motivation à l'attention du Responsable Pédagogique de la formation
- 1 photographie d'identité récente (format 2x1.5cm (étudiant ou CV) inscrire au verso nom, prénom et formation)
- Titre de paiement de 20€ (frais de positionnement non remboursables) à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion

### ► Pour l'inscription

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur

## Clauses de résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat.

Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.  
L'ouverture de la formation est soumise à un nombre minimum de candidats.

### **Parc Technologique Universitaire (Bât.3)**

2, rue Joseph Wetzell  
97490 Sainte-Clotilde  
**Tél :** 0262 48 33 70  
**Fax :** 0262 48 33 71  
sufp@univ-reunion.fr  
site web : www.sufp.re

### **Campus Universitaire du Tampon**

117, rue du Général Ailleret  
97430 Le Tampon  
**Tél :** 0262 57 95 54 / 0262 57 95 37  
**Fax :** 0262 57 94 60  
sufp@univ-reunion.fr  
site web : www.sufp.re

Accueil du lundi au jeudi  
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00  
**Le vendredi fermé au public**

*La responsable de pôle reçoit les particuliers sur RDV et peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines*

## Diplôme Universitaire d'Orthodontie par Aligneurs

Année Universitaire 2017-2018

*Validé par la CFVU du 4 avril 2017*

**Validation :** Diplôme Universitaire (D.U.)

### **Objectifs pédagogiques :**

Cette formation a pour objectif de former des praticiens (chirurgiens-dentistes, dentistes, orthodontistes et médecins stomatologues) à l'exercice de nouvelles techniques d'orthodontie par aligneurs.

Diagnostic et traitement en orthodontie par aligneurs intégrant les facteurs fonctionnels et esthétiques, chez l'adulte et chez l'enfant.

### **Public, conditions d'accès et pré-requis :**

Sont admis à s'inscrire : chirurgiens-dentistes, dentistes, orthodontistes et médecins stomatologues diplômés français ou étrangers.

**Matériel requis :** afin de suivre le D.U., le stagiaire devra se munir d'un ordinateur portable

### **Durée, dates et horaires :**

Volume horaire : 150h  
(120h cours CM + 30h TD-Clinique)  
en 3 sessions de 6 jours :  
Fin octobre 2017, Février 2018, Mai 2018

### **Effectif :**

15 (min) - 20 (max) candidats  
*(ouverture sous réserve d'un nombre suffisant de candidature)*

**Lieu :** Nord - Saint-Denis



### Equipe pédagogique

#### Responsables pédagogiques

Dominique ELADARI (Réunion), Pr. de Physiologie PU-PH - Université Réunion UFR Santé  
Dr Patrice BERGEYRON (Suisse), Orthodontiste

#### Coordonnateurs pédagogiques :

Dr Pierre VIVES (Réunion) - Médecin stomatologue - Chirurgien dentiste - CHU Réunion  
Dr André KON KAM KING (Réunion) - Orthodontiste

### Equipe pédagogique

Dr Patrice BERGEYRON (Suisse) - Orthodontiste  
Dr Sam DAHER (Canada) - Orthodontiste  
Dr André KON KAM KING (Réunion) - Orthodontiste  
Dr Hiroshi SAMOTO (Japon) - Orthodontiste  
Dr Warner SCHUPP (Allemagne) - Orthodontiste  
Dr François VERGEZ (Réunion) - Orthodontiste  
Dr Pierre VIVES (Réunion) - Médecin stomatologue-  
Chirurgien dentiste  
Dr Vicki VLASKALIC (Australie) - Orthodontiste

#### Première Session (30/10/17 au 4/11/2017)

##### I. L'orthodontie du XXI<sup>e</sup> siècle : l'orthodontie fonctionnelle et esthétique du sourire

1. Évolution et buts
2. Propositions et options de traitement

##### II. Le diagnostic orthodontique du XXI<sup>e</sup> siècle

1. Analyse de la face au repos
2. Analyse du sourire
3. Les photos du bilan
4. Analyse de la téléradio de profil (céphalométrie)
5. Analyse des rapports occlusaux de profil (Classes I, II, III)
6. Analyse des rapports occlusaux de face
7. Analyse des arcades et de l'encombrement dentaire

##### III. Traitements par aligneurs

1. Aligneurs et mouvements dentaires
2. Auxiliaires
3. Techniques de stripping
4. Clincheck statique et dynamique
5. Contentions et maintien

TD : Photos-Radios-Empreintes-Préparation Dossier Patient

### Procédure de candidature et d'inscription

Sur le site internet [www.sufp.re](http://www.sufp.re)

#### Deuxième Session (19/02/18 au 24/02/18)

##### I. Traitement de la Classe I - DDM par aligneurs

1. Traitement de la CI I - DDM sans extractions
2. Traitement de la CI I - DDM avec extractions

##### II. Traitement des Béances et Supraclusions, Classes II, Classes III par aligneurs

1. Traitement de la Classe I
2. Traitement des Classes II
3. Traitement des Classes III

TD : Préviation de traitement - Clin-check - Stripping  
Collage

#### Troisième Session (14/05/18 au 19/05/18)

##### I. Traitement des cas complexes par aligneurs

1. Traitements ortho-chirurgicaux
2. Traitements ortho-prothétiques
3. Traitements ortho-parodontologiques
4. Traitement des troubles articulaires

##### II. Perspectives d'évolution

TD : Validation du traitement - Tracking - Minivis - Cas particuliers - Contentions

### Frais de formation

#### Frais de dossier de candidature

20 € \* (frais de positionnement non remboursables)

\* Par chèque, carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'université de La Réunion

#### Coût de formation : 7500€ (tarif unique - repas inclus)

Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre de paiement lors de leur inscription définitive.

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon.  
(art. L 920 9 du Code du Travail et Cass. Soc. 9 mars 94 n° 1238D).